

RAPPORT ANNUEL DE LA FONDATION POUR LE REARMEMENT MORAL

Exercice du 1er janvier 1946 au 31 mars 1947

Le 30 novembre 1946, devant M. Marius Piguët, notaire à Lausanne, a été créée la Fondation pour le Réarmement Moral, dont les statuts sont inclus en annexe à ce premier rapport. Selon l'article 1er de ces statuts, les effets de la Fondation remontent au 1er janvier 1946. (Annexe 1)

Le Conseil de la Fondation a décidé que l'exercice annuel de la Fondation irait du 1er avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante. Ce premier rapport relate donc l'activité de la Fondation dès sa formation et jusqu'au 31 mars 1947.

En plus des membres fondateurs de la Fondation, le Conseil, conformément à l'article 6 des statuts, a nommé membres du Conseil le Dr. Frank N.D. Buchman, initiateur du mouvement mondial pour le Réarmement Moral, ainsi que MM. Kenaston Twitchell et John Caulfeild.

L'activité principale de la Fondation a été la création, à Caux sur Montreux, du Centre européen du Réarmement Moral. Dès le mois d'avril 1946, des négociations ont été entreprises auprès de la Banque Populaire Suisse et ont conduit à la signature, le 25 mai 1946, d'un contrat de vente dans lequel la Fondation achetait les titres hypothécaires grévant les immeubles de la Société Immobilière de Caux S.A. et les actions au porteur de cette société que la banque possédait. Le prix d'achat de ces titres hypothécaires et de ces actions se montait à Frs. 1'050'000.-. (Annexe 2)

Dès ce moment, le travail essentiel fut d'aménager ces locaux pour la première Conférence pour le Réarmement Moral

qui eut lieu à Caux en été 1946.

La Fondation donna à la Société Immobilière de Caux la responsabilité technique de l'organisation de la conférence et chargea cette société des travaux d'aménagement et de reconstruction de Mountain House pour répondre aux besoins du travail du Réarmement Moral. Elle avance à la Société Immobilière de Caux les fonds nécessaires pour ces travaux. (Annexe 3, Bilan et Rapport de la Société Immobilière de Caux)

Plus de 2300 délégués venant d'une trentaine de pays différents participèrent à cette première conférence et les frais totaux que la Fondation pour le Réarmement Moral paya à la Société Immobilière de Caux se montèrent à Frs. 769'000.-. (Annexe 4)

Au cours de l'été 1946, il se révéla bien vite que le développement pris par l'activité du Réarmement Moral était tel que la Fondation devait acquérir de nouveaux immeubles. En automne 1946, elle prit contact avec la propriétaire de l'Hôtel Maria à Caux et le 24 septembre 1946, devant le notaire Mottier à Montreux, fut signée une promesse d'achat pour un prix global de Frs. 225'000.-. Pour faciliter l'exploitation de cet immeuble, il fut entendu que l'achat serait fait par la Société Immobilière de Caux et que la Fondation pour le Réarmement Moral ferait un prêt à cette dernière.

Au cours de cette première année, la Fondation, en accord avec le paragraphe 3 de l'article 7 de ses statuts, contribua aux frais d'entretien et de voyage d'une cinquantaine de personnes déléguées au travail du Réarmement Moral pour une somme de Frs. 150'920.20. (Détail annexe 5)

Enfin, la Fondation a pris à son compte le déficit du Service de Publications du Réarmement Moral se montant à Frs. 656.66. (Annexe 6)

Les dons reçus, et qui proviennent de sacrifices considérables fait par de nombreuses personnes qui se trouvent au coeur du travail du Réarmement Moral, permirent d'encaisser une somme de Frs. 2'010'139.11.

Dès la création de la Fondation, le Conseil à entrepris des démarches auprès du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, afin que la Fondation ait un statut fiscal aussi favorable que possible. Le 31 décembre 1946, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a accordé à la Fondation l'exonération de l'impôt sur les personnes morales. L'exonération a été également accordée en ce qui concerne l'impôt pour la défense nationale et enfin, le Conseil d'Etat a décidé d'exonérer la Fondation des droits de mutation sur les libéralités qui lui sont faites en espèce. D'autres cantons accordant la réciprocité au Canton de Vaud, ont accordé à la Fondation les mêmes privilèges. Ce sont les cantons de Berne, Zurich, Glaris, St.Gall, Argovie, Bâle-Ville et Lucerne.

A la fin de ce premier exercice, le fonds social de la Fondation pour le Réarmement Moral se monte à Frs. 1'103'499.--. (Annexes 7 et 8)

La comptabilité de la Fondation, conformément à l'article 8 des statuts, a été révisée par la Fiduciaire Weissenbach à Lausanne, dont le rapport se trouve en annexe. (Annexe 9)

Caux, le 27 octobre 1947

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE LA
FONDATION POUR LE REARMEMENT MORAL

STATUTS DE LA FONDATION POUR LE REARMEMENT MORAL

Art. 1

Sous le nom de "Fondation pour le Réarmement Moral", il constitué ce jour une fondation conforme aux articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, qui sera régie par les présents statuts, en l'absence de dispositions légales impératives.

Les effets de cette fondation remontent au 1er janvier 1946.

Art. 2

Le siège de cette fondation est dans la commune des Planches (Montreux).

Art. 3

La fondation a pour but de fournir les moyens matériels à la réalisation du programme de Réarmement Moral du Groupe d'Oxford, en premier lieu en Suisse, mais aussi en Europe et dans les autres pays du monde. Ce programme consiste à créer des foyers sains, à introduire l'esprit d'équipe dans l'industrie et à bâtir l'unité nationale.

La fondation poursuivra son but par tous les moyens légaux et, entre autre, par les suivants: organisation de réunions et conférences; publication de journaux et revues; édition, achat et vente de livres; propagande par radio, cinéma, théâtre.

Art. 4

Le capital de la fondation est constitué par un versement initial de Frs. 25'000.- (vingt cinq mille francs). Il sera augmenté par des dons volontaires.

Le Conseil de Fondation décidera si les revenus non distribués et les dons et legs seront portés à compte nouveau à la disposition du Conseil de Fondation ou capitalisés.

Le Conseil de Fondation peut, s'il le juge opportun, effectuer en tout temps des versement et prélever les sommes nécessaires, non seulement sur les revenus de la fondation, mais aussi sur le capital.

Art. 5

Les organes de la fondation sont:

- a) le Conseil de fondation
- b) le Contrôle

Art. 6

Le Conseil de Fondation sera composé de cinq à douze membres.

En cas de vacances, décès ou démissions, les membres restant du Conseil désigneront le ou les successeurs. Si tous les membres du Conseil venaient à disparaître simultanément, le nouveau Conseil sera nommé par l'autorité de Surveillance, sur proposition des représentants du Groupe d'Oxford.

Le Conseil de Fondation se constitue en nommant son président et son secrétaire. Il se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent.

Art. 7

Le Conseil de Fondation est l'autorité suprême de la fondation. Il engage celle-ci vis à vis des tiers par la signature collective du président et d'un autre membre. Il peut désigner ceux de ses membres qui signent en son nom, nommer un secrétaire général ou un directeur, à qui il peut conférer la signature individuelle ou collective.

Les décisions du Conseil de Fondation sont prises à la majorité absolue. Le Conseil de Fondation administre les biens de la fondation. Il est compétent pour établir les statuts et règlements et les modifier sous réserve d'approbation par l'autorité de surveillance.

Il pourra notamment contribuer aux frais d'entretien et de voyage des personnes déléguées par lui pour atteindre le but prévu par les statuts.

Art. 8

Le Conseil de Fondation désigne chaque année, pour contrôler les comptes, un membre de l'Association Suisse des Experts Comptables ou une Société Fiduciaire. Le rapport sera remis au Conseil et ce dernier le soumettra à l'Autorité de Surveillance avec les comptes annuels.

Art. 9

La dissolution de la fondation ne pourra avoir lieu que dans les cas prévus par la loi.

En cas de dissolution de la fondation, le Conseil décidera de l'utilisation des capitaux de la fondation et sous réserve d'approbation de l'Autorité de Surveillance.

Lausanne, le trente novembre mil neuf cent quarante-six.

ont signé:

Philippe Mottu, Konrad von Orelli, Robert Hahnloser, Erich Peyer et Jules Rochat.

Détail d'achat créances de la Banque Populaire Suisse

1er juillet 1946

I.	Hypothèque 1er rang sur Mountain House	450'000.-
II.	Hypothèque IIème rang sur Mountain House	450'000.-
III.	Créances diverses: Solde débiteur du compte courant Banque Populaire Suisse	3'098.-
	Intérêts arriérés sur Hyp. 1er rang	35'500.-
	Intérêts 1.3.46 au 30.6.46 sur Hyp. 1er rang	4'500.-
	Intérêts arriérés sur Hyp. IIème rang	108'000.-
	Intérêts 1.3.46 au 30.6.46 sur Hyp. IIème rang	<u>4'500.-</u> 155'598.-
IV.	Actions Société Immobilière de Caux. Valeur nominale Frs.360'438.- (Valeur 9,75 cts par franc nominal)	<u>35'057.55</u> 1'090'655.55
V.	Assainissement Bilan par Amortissement ancienne perte	<u>40'655.55</u>
	Somme versée à la Banque Populaire Suisse	<u>1'050'000.-</u>

SOCIETE IMMOBILIERE DE CAUX

Rapport annuel pour l'exercice 1946-1947

Nouvelle administration

La Banque Populaire Suisse, propriétaire de toutes les créances, hypothécaires et autres, et principal actionnaire de la Société, entra en pourparlers, peu après le début de l'exercice 1946-1947, avec le représentant de la Fondation pour le Réarmement Moral afin de lui transmettre tous ses droits. Ces pourparlers aboutirent rapidement et le 1er juillet, à l'occasion de l'assemblée générale, la Fondation pour le Réarmement Moral renouvela le Conseil d'administration et prit la direction de la Société.

Conférence de l'été 1946

La Fondation pour le Réarmement Moral confia à la Société Immobilière de Caux l'organisation technique de la Conférence Mondiale de l'été 1946. Environ 2300 personnes, venant de 30 pays, y participèrent. Toujours plus nombreux, des hommes d'Etat, des parlementaires, des industriels, des chefs syndicalistes ont éprouvé la besoin de trouver une idéologie inspirée pour la démocratie, afin de pouvoir lutter avec succès dans cette guerre des idées qui a suivie la guerre des armes. Cette idéologie, ils l'ont trouvée dans le Réarmement Moral, qui répond aux problèmes de notre temps. Ainsi, Caux est devenu dans la guerre des idées un centre mondial.

Agrandissements et transformations des immeubles

Les locaux de Mountain House s'étant révélés insuffisants pour les besoins de ce centre mondial, les agrandissements suivants ont été entrepris sur la demande de la Fondation pour le Réarmement Moral:

- a) En septembre 1946, une occasion favorable s'est présentée d'acheter l'Hôtel Maria qui, vu sa capacité et sa situation, complète heureusement la Mountain House.

- b) Les bâtiments de Mountain House, négligés pendant la guerre et endommagés par des internés, ont été rénovés et transformés pour mieux répondre aux besoins de la Conférence mondiale; un grand nombre de chambres et les corridors ont été remis en état; un grand hall a remplacé l'ancien vestibule d'entrée; la salle de théâtre a été transformée et la scène modernisée pour répondre aux besoins techniques actuels. La cuisine a été en grande partie électrifiée, elle peut maintenant nourrir 1200 personnes. Dans l'ancien restaurant ont été aménagés un salon, une salle à manger, des bureaux et des magasins d'entrepôt.

L'importance croissante des Conférences mondiales pour le Réarmement Moral a amené la Fondation à acquérir le Grand Hôtel en rachetant les actions de la Société Régina S.A. De ce fait, les deux grands immeubles de Caux redeviennent un tout, réuni sous une même administration.

Finances

La Fondation pour le Réarmement Moral prend à sa charge tous les frais d'organisation des conférences internationales. En vertu de cet arrangement, il sera possible, à l'avenir, d'entretenir les bâtiments et d'entreprendre au fur et à mesure les transformations nécessaires.

D'après la décision prise à l'Assemblée générale du 14 janvier 1947, toutes les transformations ainsi que l'achat de l'Hôtel Maria ont été financées par un prêt à longue échéance fait par la Fondation pour le Réarmement Moral. La dette de la Société a beaucoup augmenté durant cette dernière année à cause des transformations, de l'acquisition de l'Hôtel Maria et des achats de meubles et appareils. Mais cet accroissement de la dette est compensé par l'augmentation de la valeur des immeubles.

Toutes les acquisitions courantes et les réparations de l'exercice courant ont été immédiatement passées par le compte d'exploitation. De plus, nous avons pu obtenir de la commission des impôts les défalcatons maximales sur les biens mobiliers et immobiliers.

L'accord de la Fondation pour le Réarmement Moral a permis d'annuler le solde passif de Frs. 40'000.--.

La remise en état et les transformations de nos immeubles ont amené une forte augmentation de nos dettes extérieures, cependant nous avons pu procéder à d'importants amortissements et assainir notre bilan. Ainsi la structure financière de la Société semble actuellement assurée.

Le Conseil d'Administration envisage donc avec confiance le développement futur de la Société.

Le Conseil d'Administration de
la Société Immobilière de Caux

Le Président
Robert Hahnloser

SOCIETE IMMOBILIERE DE CAUX

Bilan au 31 mars 1947

	<u>ACTIF</u>	<u>PASSIF</u>
Immeubles	1'162'000.-	
Mobilier et Machines	551'200.-	
Marchandises et Approvisionnements	30'500.-	
Caisse et Chèques postaux	6'099.52	
Compte-Courant Banque Pop.Suisse	15'779.47	
Constructions en cours	50'580.35	
Capital - Actions:		
12000 act.privil.A de 10.-	120'000.-	
6000 " " B 40.-	240'000.-	
15000 " " C 2.-	30'000.-	
5000 " ordin. 1.-	5'000.-	395'000.-
Hypothèques		980'000.-
Prêt Fondation pour le Réarmement Moral		250'000.-
Compte Courant Fondation pour le Réarmement Moral		154'999.82
Fournisseurs		35'536.58
Pertes et Profits		622.94
	-----	-----
	1'816'159.34	1'816'159.34
	=====	=====

SOCIETE IMMOBILIERE DE CAUX

Pertes et Profits au 31 mars 1947

Reports de 1946	40'655.55	
Abandon de créance par la Fondation pour le Réarmement Moral		40'655.55
Bénéfice d'exploitation		622.94
Solde à nouveau	622.94	

	41'278.49	41'278.49
	=====	

Première conférence d'après-guerre pour le Réarmement Moral

Caux sur Montreux, Eté 1946

Achats, Alimentation

1. Boulangerie	22'300.-	
2. Epicerie	53'800.-	
3. Fruits et légumes	41'700.-	
4. Produits laitiers	39'800.-	
5. Viandes, poissons	51'200.-	
6. Frais nourriture à l'extérieur	25'300.-	234'100.-

Frais de Personnel

1. Salaires pour entretien immeubles	56'233.40	
2. Frais Caisse de Compensation	2'900.-	
3. Primes caisse nat. accidents	2'600.-	61'700.-

Frais pour Locaux

1. Frais pour chambres à l'extérieur	24'200.-	
2. Eau payée à la commune	200.-	
3. Electricité	15'100.-	
4. Nettoyages	9'600.-	
5. Chauffage	28'400.-	77'500.-

Entretien et Réparations

1. Immeubles	130'000.-	
2. Jardins, Fleurs	2'300.-	
3. Mobilier	58'500.-	
4. Verrerie, vaisselle, cuisine	9'800.-	
5. Lingerie et Blanchissage	13'800.-	
6. Sources	1'200.-	215'600.-

Frais de bureau

1. Téléphones	16'100.-	
2. Télégrammes	5'100.-	
3. Taxes postales	2'700.-	
4. Fournitures de bureau	11'500.-	
5. Frais d'administration	5'500.-	40'900.-

Frais divers

1. Autos	1'500.-	
2. Intérêts et frais de banque	35'100.-	
3. Impôts, assurances, taxe séjour	16'300.-	
4. Transports et voyages	28'200.-	
5. Frais médicaux et pharmacie	2'000.-	
6. Cadeaux	600.-	
7. Frais divers	1'500.-	85'200.-
Loyer Mountain House	54'000.-	54'000.-

=====

769'000.-

=====

COLLABORATEURS permanents

Détails des dépenses au 31 mars 1947

B I L A N au 31 mars 1947

	<u>Actifs</u>	<u>Passifs</u>
Compte courant	Fondation	5'769.28
"	" Philippe Mottu	14'459.13
"	" Eric Peyer	16.-
"	" Jules Rochat	913.92
*	" Martin Flütsch	462.50
"	" Emmy Peyer	400.93
"	" collect.des Collabo- rateurs	7'821.50
	frs. 14'921.63	14'921.63
	=====	=====
	<u>Doit</u>	<u>Avoir</u>
Frais logements et Nourriture..	86'086.70	
Recettes Diverses		38.18
Frais Equipe Suisse:	transports	10'226.31
	P.T.T.	1'925.36
	Livres	646.99
	Cadeaux	4'789.53
	Dépenses person.	9'303.44
	Frais Secrétariat	1'728.59
	Divers	19'902.91
Frais Equipes Nationales		8'178.70
" Equipe Internationale		8'169.85
Perte nette supportée par Fondation		150'920.20
	frs. 150'958.38	150'958.38
	=====	=====

Service des Publications
du REARMEMENT MORAL

B I L A N au 31 mars 1947

	<u>Actifs</u>	<u>Passifs</u>
Caisse	98.71	
Compte des chèques postaux	2'053.51	
Marchandises (livres, journaux, cartes)	5'910.--	
Compte Courant Fondation		6'647.87
" " New World News		1'414.35
	-----	-----
	frs. 8'062.22	8'062.22
	=====	=====

PERTES et PROFITS au 31 mars 1947

Bénéfice brut sur livres, journaux, cartes		13'914.28
Frais pour Presse	2'654.75	
Photos, Films	11'300.97	
Ports et Expéditions	215.52	
Divers	399.70	
Perte nette supportée par Fondation		656.66
	-----	-----
	frs. 14'570.94	14'570.94
	=====	=====

Fondation pour le REARMEMENT MORAL

B I L A N au 31 mars 1947

	<u>Actifs</u>	<u>Passifs</u>
Chèques Postaux	1'001.70 ✓	
Compte-courant Crédit Suisse	205'663.-- ✓	
" " Banque Populaire	4'035.40 ✓	
Titres et Hypothèques	605'900.95	
Prêt à Société Immobilière de Caux	250'000.-- ✓	
Fonds Social		1'103'409.--
Fonds Film Forgotten Factor		4'128.01
Comptes-courants Collaborateurs permanents		5'769.28 ✓
" Service des Publications	6'647.87 ✓	
" Soc. Immobilière de Caux	<u>40'057.37 ✓</u>	
	<u>frs. 1'113'306.29</u>	<u>1'113'306.29</u>

PERTES et PROFITS au 31 mars 1947

Dons		2'010'139.11
Revenus sur titres et Hypothèques		13'847.50
Frais Conférences à Caux	769'000.--	
Frais pour Collaborateurs permanents	150'920.95	
Publications, Photos, Presse	.656.66	
Passé au fonds social	<u>1'103'409.--</u>	
	<u>frs. 2'023'986.61</u>	<u>2'023'986.61</u>

ETAT des TITRES
au 31 mars 1947

1) Actions

12'000	Privilégiées	A	120'000.--
6'000	"	B	240'000.--
1'727	"	C	3'454.--
1'967	Ordinaires		<u>1'967.--</u>
			365'421.--

achetées comm suit:

360 438	à 9,73 centimes	35'057.55	
4 983	à 17,2 " "	<u>858.55</u>	35'916.10

2)	Hypothèque au II ^e rang sur Mountain House	450'000.--	✓
3)	1 Obligation Handwerkerbank Bâle 3 1/2 %	5'042.40	✓
	6 Actions Sanatorium Montreux	.-	
	44 " Hotel des Avants	.-	
4)	Créance Soc. Immobilière de Caux	114'942.45	✓
5)	Prêt à la Soc. Immobilière de Caux	<u>250'000.--</u>	✓
		<u>frs. 855'900.95</u>	